



À la séance régulière des membres du conseil de la Ville de La Sarre tenue le 07 avril 2015, à 19 h 30 en l'endroit habituel et où sont présents le maire, monsieur Normand Houde, ainsi que mesdames et messieurs les conseillers Rita B. Barrette, Sébastien Bélisle, Richard Mailloux, Renée Thiboutot, Louis Côté et Yves Dubé formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Normand Houde.

Étaient également présents : monsieur François Casaubon, directeur général et greffier; monsieur Jocelyn Caron, directeur des travaux publics ; monsieur David Poirier, directeur de l'urbanisme, ainsi que mesdames Valérie Schoeneich, trésorière et Ginette Coulombe, secrétaire.

2015-48

Le procès-verbal de la séance du mois précédent ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par la conseillère Rita B. Barrette et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

2015-49

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu, les crédits étant actuellement disponibles, que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 mars 2015, au montant de 537 877,51 \$.

2015-50

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement modifiant le règlement de zonage pour établir des normes concernant divers types de bâtiments secondaires.

2015-51

AVIS DE MOTION est donné qu'à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera présenté, dit règlement modifiant le règlement numéro 07-2002 pour y ajouter la définition du mot «commerçant non résident».

2015-52

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Yves Dubé et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et la municipalité de Val Saint-Gilles, concernant la protection contre l'incendie.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-53

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et la municipalité de Clermont, concernant la protection contre l'incendie.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-54

Il est proposé par le conseiller Richard Mailloux, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'entériner le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Sarre et la municipalité de Chazel, concernant la protection contre l'incendie.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-55

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu d'entériner le protocole d'entente à



intervenir entre la Ville de La Sarre et la municipalité de Macamic, concernant la protection contre l'incendie.

Le maire, monsieur Normand Houde est par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, le document susmentionné.

2015-56

Il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'approuver l'offre de services professionnels en architecture de la firme Trame, pour la réfection de la toiture, secteur restaurant du Colisée de La Sarre pour la somme de 24 920,83 \$.

2015-57

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'entériner l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Stavibel, pour la réfection de la toiture côté nord, secteur restaurant du Colisée de La Sarre pour la somme de 24 949,58 \$.

2015-58

Il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu qu'une somme de 15 000 \$ soit demandée au député d'Abitibi-Ouest, monsieur François Gendron, afin de permettre le creusage de fossés au Chemin de la Calamité, dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PARRM)*.

2015-59

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu de renouveler notre adhésion à Recyclo-Nord pour l'année 2015, au montant de 25 \$.

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable ;

ATTENDU QUE des ménages de La Sarre ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques dans notre milieu ;

ATTENDU QUE la reconduction et le financement adéquat du programme AccèsLogis est nécessaire à la poursuite du développement du logement social et communautaire ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement ;

ATTENDU QUE ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets, plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme ;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre ;



2015-60

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Thiboutot, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu de :

- Demander au gouvernement du Québec de maintenir et de financer adéquatement un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins et aux réalités de l'ensemble du territoire québécois ;
- Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3000 nouveaux logements par année.
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, monsieur Martin Coiteux et au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 95, avenue Banville, dont la remise ne respecte pas la marge de recul latérale du côté Ouest. Elle est située à 0,38 mètre alors qu'elle devrait être à 0,6 mètre.

Compte tenu que ce bâtiment, en place depuis plusieurs années, ne cause aucun préjudice aux voisins et n'a jamais fait l'objet d'une plainte ;

2015-61

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Côté, appuyé par le conseiller Richard Mailloux et résolu d'accorder une dérogation mineure pour la remise de la propriété située au 95, avenue Banville.

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 9, Cousineau, en raison du garage qui ne respecte pas la marge de recul latérale du côté nord. La distance actuelle est de 0,40 mètre alors qu'elle devrait être de 0,60 mètre.

Compte tenu que ce bâtiment ne cause aucun préjudice aux voisins et n'a jamais fait l'objet d'une plainte ;

2015-62

En conséquence, il est proposé par la conseillère Rita B. Barrette, appuyé par la conseillère Renée Thiboutot et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le garage de la propriété du 9, avenue Cousineau.

2015-63

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que soit approuvé le rapport annuel 2014 de la Brigade de prévention des incendies de La Sarre.

2015-64

Il est proposé par le conseiller Yves Dubé, appuyé par le conseiller Sébastien Bélisle et résolu d'entériner l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Stavibel, concernant la caractérisation de l'effluent de l'usine de fabrication de *La Vache à Maillotte*.

2015-65

Il est proposé par le conseiller Sébastien Bélisle, appuyé par le conseiller Louis Côté et résolu que la séance soit levée.

Normand Houde,
Maire

François Casaubon
Greffier



Le Maire de la commune de ...

En vertu de la loi du 5 mai 1884, article 106, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...

Le ...